



Procès-verbal
de l'assemblée générale
du Conseil central du Montréal
métropolitain-CSN
tenue le 4 oct. 2023,
Salle multi, CSN
Montréal

Solidaires, à toute épreuve

Laurence Daigneault Desrosiers et Bertrand Guibord agissent respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE

La présidente, Dominique Daigneault, débute par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière.

Mot d'ouverture

Dominique Daigneault, présidente du CCMM-CSN, souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux délégué-es et présente son mot d'ouverture.

Bonjour tout le monde !

Quelle belle manifestation on a eue le 23 septembre dernier ! 100 000 personnes qui marchent dans la rue pour les services publics et pour celles et ceux qui y œuvrent au quotidien, et qui les portent à bout de bras depuis des années, ce n'est pas rien ! Dans la foule, j'ai aussi croisé des camarades du secteur privé. Parce qu'il ne faut pas oublier que, se tenir debout aux côtés des travailleuses et des travailleurs du secteur public, c'est aussi se tenir debout pour l'accès à des services publics de qualité, accessibles à tout le monde, peu importe les moyens financiers. Il ne faut pas non plus oublier que, quand on dit que les syndicats ont été à l'origine des luttes pour la création du système public de santé et services sociaux, la CSN était composée justement de syndicats du secteur privé.

Les manifestations comme celle-là, ça fait partie des mobilisations qui seront essentielles pour ébranler le gouvernement Legault. Mais ça va prendre plus et les membres de nos syndicats sont clairs là-dessus. On s'en va vers la grève, pouvant aller jusqu'à la GGI. Jusqu'à présent, le taux d'approbation pour la proposition de grève est à la hauteur de la colère des travailleuses et des travailleurs : elle tourne autour de 93 % ! Et puis les gens ont raison d'être en colère ! Ça suffit de sortir les violons pour dire merci aux anges gardiens pour ensuite leur rire en pleine face avec des offres de merde qui ne permettent même pas de faire face à l'inflation !

La colère contre la CAQ est pas mal généralisée sur l'ensemble de leur œuvre. Le résultat de l'élection partielle de lundi en témoigne d'ailleurs. Mais je pense que le premier ministre Legault erre complètement quand il ramène le projet de 3^e lien. C'est un projet qui a été présenté sans aucune étude valable pour le justifier. Je pense qu'il va falloir l'aider à réfléchir en nous mobilisant sur tout ce qui nous fâche. Ce soir, on va d'ailleurs parler d'une campagne sur tout ce qui nous fâche, mais je vous garde le punch pour plus tard...

La semaine dernière, on était en conseil confédéral, et on a eu de vraiment bons débats ! Je félicite une fois de plus la délégation du conseil central qui a été très active et d'une grande pertinence dans les débats et pour alimenter la réflexion collective pour les élections aux comités confédéraux. Entre autres, on a fait comprendre à la confédération qu'on veut plus de mordant dans la lutte contre le PL 15. Le PL 15, c'est le projet de loi visant à rendre le système de SSS plus efficace. Je vous jure qu'il s'appelle comme ça. On a eu une excellente présentation sur le sujet il y a deux semaines par ATB de la CSN et AP de IRIS. La présentation a été tellement éloquente que de nouvelles membres se sont jointes au CSSS et on a concocté un pas pire plan d'action dont on vous fera part éventuellement.

Parlant de services publics, permettez-moi de souligner que cette semaine, c'est la semaine de l'école publique initiée par la FAE et appuyée, entre autres, par le conseil central. Le 28 septembre, c'était la Journée nationale du personnel du soutien scolaire et le 5 octobre, c'est la Journée nationale des enseignantes et des enseignants. Merci à vous, quelles que soient vos fonctions, qui vous dévouez quotidiennement pour l'éducation.

D'autres qui sont en colère envers le gouvernement Legault, ce sont les communautés autochtones. En juin dernier, le gouvernement Legault a déposé le PL 32 qui vise à instaurer l'approche de sécurisation culturelle dans le réseau de la santé et des services sociaux. L'Association des Premières Nations Québec et Labrador et Femmes autochtones du Québec sont sorties notamment pour souligner que c'est aux Premières Nations de définir et d'assurer le respect de leur sécurisation culturelle et que le projet de loi dénote des contradictions majeures, dont celle d'inclure le principe de Joyce, tout en continuant de refuser de reconnaître le racisme systémique, alors que c'est un des fondements de ce principe. Le conseil central et la Ligue des droits et libertés ont d'ailleurs rédigé une lettre ouverte sur la nécessité pour la CAQ de transformer en profondeur ses pratiques quant aux enjeux portés par les communautés autochtones à l'occasion de la Journée nationale de la Vérité et de la Réconciliation du 30 septembre dernier.

Deux choses en terminant. D'abord, je ne peux pas terminer ce mot d'ouverture sans souligner que le 7 octobre, c'est la journée mondiale sur le travail décent. C'est une journée créée à l'initiative des organisations syndicales. Elle rappelle que, toute personne devrait pouvoir exercer un travail qui lui permette de vivre dignement, de répondre à ses besoins essentiels ainsi qu'à ceux de sa famille. Pour l'OIT : (...) *l'élimination de la pauvreté consiste à promouvoir le travail décent pour tous. Les quatre piliers de cette approche sont : **L'emploi** – la principale voie pour s'affranchir de la pauvreté grâce au travail et au revenu ; **Les droits** – sans droits, les gens n'auront pas les capacités pour échapper à la pauvreté ; **La protection sociale** – elle préserve le revenu et la santé ; **Le dialogue** – la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs dans l'élaboration de la politique gouvernementale pour l'élimination de la pauvreté garantit que cette politique est appropriée et durable. Ces quatre piliers de l'Agenda de l'OIT pour un travail décent étayent des stratégies d'élimination de la pauvreté cohérentes et soucieuses de l'égalité entre les sexes.*

On pourrait peut-être rajouter comme pilier : la mobilisation ! Parce que pour dialoguer, ça prend au moins deux parties, et puis du côté de la classe dominante, ils font pas mal la sourde oreille aux besoins des êtres humains, si ça se met dans le chemin de leur recherche de profit sans fin.

Et pour terminer, parlant de mobilisation, j'en profite pour vous dire en guise d'avis d'élection que lors de la prochaine AG, on élira une personne provenant de la FIM au comité de mobilisation.

Sur ce, je nous souhaite de nous permettre de transformer notre colère contre les injustices, en actions de mobilisation de tous ordres pour exiger le respect que nous méritons. Sans les travailleuses et les

travailleurs, nulle production de biens ni prestation de service n'est possible. Si les patrons l'oublient, nous, il ne faut pas l'oublier et surtout, ne pas se gêner pour le leur rappeler.

Bonne soirée, solidarité !

2. APPEL DES ÉLU-ES

Bertrand fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical.

Comité exécutif

- Dominique Daigneault, présidente
- Bertrand Guibord, secrétaire général
- Chantal Ide, vice-présidente
- Arianne Carmel Pelosse, 2^e vice-présidente
- Rama Diallo, trésorière

Conseil syndical

- Nancy Turgeon, responsable du comité éducation
- Gustavo Monteiro, responsable du comité de solidarité internationale
- Martin Renaud, responsable du comité droit au travail
- Chantal Morin, responsable du comité de la condition féminine
- ~~Anne Joëlle Galipeau, responsable du CASS~~
- ~~Donald Picotte, responsable du comité LGBT+~~
- Godefroy Borduas, responsable du comité jeunes
- Jonathan Grenier, responsable du front de lutte en santé et services sociaux
- Pierre Olivier Parent, responsable du comité environnement
- Sabrina Cherestil, responsable du comité immigration et relations interculturelles

3. PRÉSENCE DES DÉLÉGUÉ-ES DE EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES ET DU NUNAVIK

Bertrand souligne la présence par visioconférence de Roberta Bearskin, Alison Tomagatick et Dalie Phaneuf du STT du Conseil Cri de la SSS de la Baie-James, ainsi que de la présence en personne d'Isabelle Audet, du STT du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava - CSN.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour proposé

- Mot d'ouverture de la présidente (10 min.)
- Appel des élu-es (2 min.)
- Présence des délégué-es du Nunavik et de Eeyou Istchee Baie-James (2 min.)
- Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 min.)
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 sept. 2023 (2 min.)
- Admission des visiteuses et des visiteurs (2 min.)
- Accréditation des nouvelles et nouveaux délégués (5 min.)
- Affiliation des nouveaux syndicats (5 min.)
- Conflits et mobilisations (15 min.)

- Maraudage en construction (20 min.)
- Santé et sécurité au travail : les risques psychosociaux (5 min.)
- Régularisation des statuts (30 min.)
- Campagne La CAQ dérape (20 min.)
- Divers (10 min.)
 - 2 au 6 octobre : [Semaine pour l'école publique](#)
 - 6 octobre : [Action santé-sécurité du travail](#)
 - 8 octobre 2023 : [Manifestation du Mouvement québécois pour la paix](#)
 - 31 octobre : [Manifestation régionale de la Coalition Main rouge](#)
- Fin de la rencontre.

Il est proposé par Godefroy Borduas

Appuyé de Ricardo Penafiel

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que modifié. Le point « Régularisation des statuts » est déplacé au point 9.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 SEPT. 2023

Il est proposé par Daniel Leduc

Appuyé de Debby-Ann Bourdages

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 sept. tel que présenté.

ADOPTÉ

6. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS

Il est proposé par Marc-André Houle

Appuyé de Gustavo Monteiro

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

7. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉ-ES

Richard Ledoux du comité des lettres de créance présente la liste des nouvelles et nouveaux délégués.

Il est proposé par Richard Ledoux

Appuyé de Martin Renaud

Que l'on accrédite les nouvelles et nouveaux délégué-es suivants :

14-09-012 S GÉNÉRAL DE LA RADIO (CSN)		
LANGLOIS	MARIO	OFFICIELS

ADOPTÉ

8. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Bertrand Guibord fait la présentation des nouveaux syndicats affiliés.

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU COSMODÔME - CSN

Les agents de sécurité du Cosmodôme ont majoritairement choisi de se syndiquer et se sont ainsi dotés d'une convention collective et de meilleures conditions de travail.

Cette nouvelle section rejoint le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cosmodôme - CSN qui est déjà affilié à la Fédération nationale des communications et de la culture, au Conseil central du Montréal métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux.

Accrédité le 20 septembre 2023 (4 salarié-es).

SYNDICAT DES EMPLOYE-ES DE L'ÉVÉNEMENTIEL – CSN

Employeur : Festival Fantasia

Les salarié-es de l'événementiel sont traités comme des travailleurs autonomes, même si ce n'est pas le cas. Après avoir travaillé dans les différents festivals déjà syndiqués, des travailleurs ont décidé que le temps était venu de se syndiquer et de se faire reconnaître comme de véritables salarié-es.

Cette nouvelle section rejoint le syndicat régional qui est affilié à la Fédération nationale des communications et de la culture, au Conseil central du Montréal métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux.

Accrédité le 20 septembre 2023 (64 salarié-es).

Il est proposé par Fanny Marcelino

Appuyé de Jonathan Grenier

D'affilier les syndicats suivants :

- Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cosmodôme – CSN/section agents de sécurité
- Syndicat des employé-es de l'événementiel – CSN/section Festival Fantasia

ADOPTÉ.

9. CONFLITS ET MOBILISATIONS

Bertrand fait un résumé des principaux conflits en cours :

Syndicat des employé-e-s de bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges – CSN

Éric Dufault, président du SEBCNND-CSN fait la présentation. Il fait le point sur les développements des négociations depuis l'été. Même si le Cimetière est rouvert, il est devenu en réalité un parc puisque tous les services sont interrompus. Les rares services qui sont donnés le sont par des briseurs de grève.

Pour souligner une année complète de grève générale illimitée, les membres du Syndicat des employé-es de bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges–CSN ont reçu le 20 septembre dernier, la visite des militantes et militants des casinos, différents membres du secteur public et ceux du privé et bien d'autres camarades de tous horizons, venus appuyer les grévistes pour leur rappeler que les syndicats de la CSN ne les ont pas oubliés et qu'ils appuient leur cause. Environ 400 militant-es étaient présents.

Les employé-e-s de bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges – CSN réclament que l'employeur leur garantisse un plancher d'emploi et un salaire qui couvre l'inflation avec une rétroaction salariale. Ils sont impatients de dénouer l'impasse, d'arriver à une entente pour l'obtention de meilleures conditions de travail et de retourner au travail pour dignement servir les familles.

Le 17 octobre, le syndicat sera en audience pour les plaintes qu'il a déposées en raison du recours aux briseurs de grève.

Plus le conflit avance, plus les membres sont convaincus que c'est une lutte qui en vaut la peine en raison de l'attitude et du comportement des patrons. Le syndicat est très déterminé à poursuivre la lutte jusqu'au bout, avec l'appui de la CSN et de certains autres syndicats.

Tous les syndicats sont invités à manifester leur appui en visitant la ligne de piquetage et en faisant un don au SEBCNDDN-CSN.

Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Régina Assumpta – CSN

Ce syndicat d'un collège privé s'est doté d'une banque de 3 journées de grève, qui seront utilisées au cours des prochaines semaines. Les journées de grève ont été adoptées à 97 % lors d'une assemblée générale où les trois-quarts des membres environ étaient présents. Il faut se réjouir de la combativité du SEECRA : il s'agit seulement de la troisième grève dans un établissement d'enseignement privé au cours des cinq dernières années.

Il est proposé par Debby-Ann Bourdages

Appuyé de Karine Tremblay

De recevoir le rapport.

ADOPTÉ

10. RÉGULARISATION DES STATUTS

Rama présente Katia Lelièvre, 3^e vice-présidente du comité exécutif de la CSN, qui vient nous présenter le mémoire de la CSN sur la régularisation des statuts.

Il y a énormément de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, d'étudiant-es étrangers et de personnes sans papiers au Québec : plus de 450 000 étaient dénombrés en août 2023. Le problème est criant, et c'est la raison pour laquelle la CSN intensifie ses actions dans ce dossier. En même temps, un front commun intersyndical a été mis sur pied afin de défendre des revendications communes. Katia informe l'assemblée de la nature des revendications mises de l'avant par le front commun.

Proposition sur la régularisation des statuts

CONSIDÉRANT que dans son mémoire sur la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec 2024-2027 présenté le 14 septembre dernier, la CSN déclare être en faveur de l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec ;

CONSIDÉRANT les discriminations que suscite le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ;

CONSIDÉRANT que les permis de travail fermés placent les travailleurs dans une situation de grande vulnérabilité et offrent aux employeurs la possibilité d'exercer un pouvoir disproportionné à leur encontre.

CONSIDÉRANT que les permis de travail fermés peuvent inciter des employeurs à préférer les travailleurs migrants aux travailleurs nationaux, et faciliter ainsi le "dumping social" et le nivellement par le bas.

CONSIDÉRANT que le permis de travail fermé s'apparente à du travail forcé et génère des difficultés d'intégration en emploi, de la précarité, du travail au noir et de l'exclusion sociale ;

CONSIDÉRANT que le permis de travail fermé mène souvent des personnes à s'installer au pays de manière irrégulière, sans papiers, ce qui précarise davantage leur situation ;

CONSIDÉRANT que le permis de travail fermé fait obstacle à l'intégration des travailleuses et travailleurs au sein même de l'entreprise qui les emploie ;

CONSIDÉRANT qu'ils n'osent peu ou pas demander de l'assistance, de l'information, des services de traduction et des programmes de francisation de crainte d'indisposer leurs collègues et leur employeur, voire de courir le risque d'un renvoi prématuré dans leur pays d'origine.

CONSIDÉRANT la campagne « Le Travail, mais en mieux » de la CSN

Il est proposé Richard Bousquet

Appuyé de Kiersten Van Vliet

Que le CCMM–CSN en collaboration avec les fédérations, la CSN et ses organisations alliées (CTTI, etc.) lance une campagne régionale sur le programme des travailleurs étrangers temporaires afin de revendiquer :

1- L'abolition des permis fermés.

2- La mise en place de programmes d'accueil et d'intégration dans les milieux de travail visant spécifiquement les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires afin d'assurer leur insertion sociale et leur inclusion dans les milieux de travail, et ce, en étroite collaboration avec les syndicats, les fédérations, les associations œuvrant auprès des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires et les organismes communautaires en immigration.

Il est proposé par Gustavo Monteiro

Appuyé de Dominique Boisvert

D'amender la proposition en ajoutant :

« **Que le CCMM–CSN** participe activement aux actions organisées dans le cadre des campagnes en faveur des droits des personnes sans statut et pour leur régularisation, et invite ses syndicats affiliés à faire de même. »

Il est proposé par Blandine Émilien

Appuyé de Sabrina Cherestil

De laisser Marie-Hélène Bonin s'adresser à l'assemblée.

ADOPTÉ.

La proposition se lit maintenant :

Que le CCMM–CSN en collaboration avec les fédérations, la CSN et ses organisations alliées (CTTI, etc.) lance une campagne régionale sur le programme des travailleurs étrangers temporaires afin de revendiquer :

1- L'abolition des permis fermés.

2- La mise en place de programmes d'accueil et d'intégration dans les milieux de travail visant spécifiquement les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires afin d'assurer leur insertion sociale et leur inclusion dans les milieux de travail, et ce, en étroite collaboration avec les syndicats, les fédérations, les associations œuvrant auprès des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires et les organismes communautaires en immigration.

Que le CCMM–CSN participe activement aux actions organisées dans le cadre des campagnes en faveur des droits des personnes sans statut et pour leur régularisation et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

ADOPTÉ.

11. MARAUDAGE EN CONSTRUCTION

Pierre Brassard, président de la fédération de la CSN-Construction et Guillaume Wilson-Patry, conseiller au service de la syndicalisation, s'adressent à l'assemblée générale afin d'expliquer le fonctionnement du maraudage dans le secteur de la construction ainsi que la manière dont les syndicats affiliés et leurs membres peuvent contribuer à l'effort de maraudage.

La période de maraudage s'étendra du 1^{er} au 31 mai 2024.

Proposition d'appui à la CSN-Construction

CONSIDÉRANT l'ampleur du territoire à couvrir lors d'un maraudage dans le secteur de la construction ;

CONSIDÉRANT la particularité d'un maraudage dans le secteur de la construction ;

CONSIDÉRANT l'importance d'augmenter le nombre de membres de la CSN-Construction ;

CONSIDÉRANT la volonté du CCMM-CSN de contribuer à augmenter notre rapport de force dans l'ensemble des secteurs, notamment celui de la construction ;

Il est proposé par Chantal Morin

Appuyé de Jonathan Grenier

Que le CCMM-CSN invite ses syndicats affiliés et leurs membres à interpeller les personnes de leur entourage travaillant dans le secteur de la construction afin de les convaincre de devenir membres de la CSN-Construction.

Que les militantes et militants qui établiront des contacts communiquent avec le conseiller syndical du Service de syndicalisation Guillaume Wilson-Patry.

ADOPTÉ

12. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Jonathan Grenier se présente au micro dans la salle et nous présente un résumé des risques psychosociaux associés à la santé et sécurité au travail.

« Les facteurs de risques psychosociaux au travail sont assez bien documentés. Souvent, ils sont liés à l'organisation du travail, à la gestion, aux conditions de travail et aux relations interpersonnelles. On peut les identifier, les mesurer et surtout les modifier.

Mais quels sont les risques psychosociaux ?

Généralement, on identifie ceux-ci :

- La charge de travail élevée
- La faible reconnaissance
- La faible autonomie au travail
- Le faible soutien des collègues ou des supérieurs
- Le manque de communication et d'information
- Le harcèlement psychologique.

C'est à l'employeur de mettre en place les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs. Tant du point de vue physique que psychique. Dans le programme de prévention, l'employeur doit donc identifier les risques et ensuite prendre les moyens raisonnables pour prévenir toute forme de harcèlement psychologique.

Et bien au-delà des enjeux de productivité — ce qui reste le problème des *boss*, pour nous, travailleuses et travailleurs, un environnement de travail malsain peut avoir des effets néfastes sur notre santé. Détresse psychologique, plus de troubles musculosquelettiques, plus de risques d'accidents vasculaires cérébraux ou de maladies cardiovasculaires et, bien entendu, plus de risques d'accidents de travail.

C'est dans tous les milieux de travail qu'on retrouve ces risques, mais certains sont plus touchés comme l'hôtellerie, l'hébergement, les services publics, le transport, la santé et les services sociaux. On constate aussi que les emplois manuels et/ou moins bien payés sont aussi plus à risque. On constate aussi que les groupes de travailleuses et travailleurs minorisés sont souvent plus affectés, notamment les femmes, les personnes racisées, les personnes de la communauté LGBTQ+...

Le CASS souhaite réfléchir aux revendications que nous pourrions amener pour aller plus loin que ce qui est prévu dans la loi. Y a-t-il d'autres facteurs pouvant avoir un impact ? Les conditions salariales ? La précarité de l'emploi ? La crise du logement ? Y a-t-il des moyens de prévention que nous pourrions mettre en place pour régler le problème à la source ?

Pour en savoir plus et réfléchir avec nous sur les revendications politiques en matière de santé psychologique et de risques psychosociaux, venez en grand nombre à la conférence publique du 18 octobre 2023, ici même à 18 h 30. »

13. Campagne « La CAQ dérape » de la Coalition Main rouge

Bertrand invite Benoit Lacoursière, secrétaire général de la FNEEQ-CSN et Philippe Crevier, conseiller à la FSSS-CSN, membres du comité Action suivi de la Coalition Main rouge, à venir présenter la campagne « La CAQ dérape ».

Il est proposé par Martin Laurence

Appuyé de Godefroy Borduas

Que le CCMM–CSN participe activement à la campagne « La CAQ dérape » de la Coalition Main rouge, notamment en distribuant le matériel de la campagne et en participant à la manifestation « Les horreurs de la CAQ » du 31 octobre prochain, et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

ADOPTÉ

14. DIVERS

- 2 au 6 octobre 2023 : [Semaine pour l'école publique](#)
- 5 octobre 2023 : Journée mondiale des enseignant-es
- 6 octobre : [Action santé-sécurité du travail](#), de midi à 13 h, au Complexe Desjardins
- 8 octobre 2023 : [Manifestation du Mouvement québécois pour la paix](#), à 14 h à la Place du Canada (René Lévesque/de la Cathédrale)
- 11 et 12 octobre 2023 : Tables rondes « Créer le pouvoir populaire, 50 ans de lutte », 18 h, Écomusée du fier monde
- 17 octobre 2023, Conférence « Reprendre l'offensive sur le travail et les retraites » de Bernard Friot, 19 h 30, 501 de la Gauchetière,
- 18 octobre, 18 h 30, salle multi CSN, conférence sur les risques psychosociaux (dans le cadre de la semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail).
<https://www.lavalensante.com/employes-et-medecins/ressources-humaines/semaine-de-sensibilisation-aux-risques-psychosociaux/>
- 21 octobre 2023 : Contre-manifestation à une manifestation transphobe 10 h, 600 Fullum
- 21 octobre 2023 : Manifestation pour la régularisation des statuts, 14 h, 3175, rue Saint-Jacques.
- 31 octobre 2023 : [Manifestation « Les horreurs de la CAQ » de la Coalition Main rouge et du FRACA](#), 11 h, Square Victoria.

15. FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Ricardo Penafiel
Appuyé de Marc-André Houle

De lever l'assemblée

ADOPTÉ

Levée de l'assemblée : 21 h 15

Total AGO	Total AGS	Grand total	Quorum	Hommes	Femmes	Autre
44	0	44	31.9	28	16	1